

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2026

N°DC-2026-16

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 18
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Budget principal – approbation du Compte Financier Unique 2025

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize février deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

POUVOIRS : M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Thierry QUERO

Secrétaire de séance : M. Daniel DURAND

Monsieur le Maire donne lecture à Monsieur Jean-Pierre LE GAL du compte financier unique du budget principal 2025 annexé à la présente délibération d'où il ressort que :

	Dépenses	Recettes	Résultat (R-D)
Fonctionnement	1 711 105,87€	2 176 455,33€	465 349,46€
Investissement	1 220 761,94€	1 048 885,80€	-171 876,14€
TOTAL (F+I)	2 931 867,81€	3 225 341,13€	293 473,32€

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 03 février 2026 ;

Vu la note de présentation du compte financier unique 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. LE GAL ;

Monsieur le Maire se retire de la salle. Monsieur Le Gal, Premier adjoint, demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte financier unique 2025 tel qu'il est présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget principal pour l'année 2025.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

